

2009 N°33

L'Environnement *pour* les Européens

Magazine de la direction générale de l'environnement

Paquet Énergie-Climat

Donner l'exemple



COMMISSION EUROPÉENNE



environnement

éditorial

Magazine de la direction générale de l'environnement

Douze mois avant la tenue à Copenhague d'une conférence internationale décisive sur le climat, l'UE a fait un grand pas en avant pour devenir une économie sobre en carbone tout en augmentant sa sécurité énergétique. En décembre 2008, alors que les gouvernements du monde entier s'affairaient pour essayer de trouver des solutions à la crise économique actuelle, les politiciens de l'Europe ont montré qu'ils étaient conscients de l'importance de résoudre une crise qui pourrait s'avérer beaucoup plus grave: le réchauffement planétaire. L'acte posé par les responsables européens est l'adoption pour l'UE d'un train complet de mesures en matière de climat et d'énergie.

Avec l'adoption de ce train de mesures, dont l'ambition est de limiter le réchauffement planétaire à 2 °C, l'UE fait savoir à ses partenaires internationaux qu'elle travaillera de façon indépendante pour atteindre des objectifs contraignants de réduction des gaz à effet de serre, accroître la part d'énergies renouvelables et diminuer sa consommation d'énergie de 20 % pour 2020. Ces mesures prévoient, entre autres, de renforcer et d'étendre le système communautaire d'échange de quotas d'émission (SCEQE) à partir de 2013, notamment par l'application d'un plafond communautaire unique pour les émissions. Citons également l'accent mis sur le renforcement de la sécurité énergétique de l'Europe par l'utilisation de sources d'énergies renouvelables innovantes et la fixation d'objectifs contraignants nationaux. En outre, le train de mesures établira un cadre pour les technologies de captage et de stockage du CO₂ (CSC).

Le changement climatique est analysé plus en détail dans un article consacré à la récente conférence sur ce thème qui s'est tenue à Poznan. Le thème de la biodiversité est quant à lui traité dans des articles qui examinent le plan d'action de l'UE en faveur de la biodiversité ainsi que les récentes propositions politiques de la Commission concernant la lutte contre les espèces envahissantes.

La «grande question» de ce numéro est consacrée au renforcement du caractère durable de la gestion de l'eau en Europe. La Commission a récemment appelé à ce que l'on recherche une meilleure gestion du territoire comme solution aux problèmes d'inondations, de sécheresse et pour contrer les effets du changement climatique. Il reste cependant des divergences de vues concernant certaines propositions radicales comme celle qui suggère d'arrêter l'irrigation dans les régions sèches et de transférer les cultures vers des régions plus humides. Il n'en demeure pas moins que des solutions doivent être trouvées rapidement pour maintenir la disponibilité de cette précieuse ressource qu'est l'eau.

L'ENVIRONNEMENT EN LIGNE

Vous voulez connaître les actions entreprises par l'Union européenne dans le domaine de la protection de l'environnement, apprendre ce qu'est une politique intégrée de produits ou savoir comment remplir les conditions requises pour obtenir un «écolabel»? Découvrez toutes ces informations et bien plus encore sur le site internet de la DG Environnement:

ec.europa.eu/environment/index_fr.htm

NOTE

Ni la Commission européenne ni aucune personne agissant en son nom ne peut être tenue responsable de l'utilisation éventuelle des informations contenues dans la présente publication ni des erreurs qui pourraient s'y glisser malgré tout le soin apporté à son élaboration et à sa vérification.

Imprimé sur papier recyclé ayant reçu l'écolabel européen pour le papier graphique
(ec.europa.eu/environment/ecolabel)

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2009
ISSN 1563-4159

© Communautés européennes, 2009

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

Toute reproduction des photographies (ainsi que, le cas échéant, des illustrations et graphiques) est interdite.

Imprimé en Belgique.



L'Environnement pour les Européens

ec.europa.eu/environment/news/efe/index_fr.htm

INFORMATIONS ÉDITORIALES

L'Environnement pour les Européens est un magazine trimestriel publié par la direction de l'environnement de la Commission européenne. Il est disponible en anglais, français, allemand, italien, espagnol, polonais et grec. Abonnement gratuit. Vous pouvez vous abonner à l'aide du formulaire inséré dans le magazine ou en ligne à l'adresse

ec.europa.eu/environment/maillingregistration/main/mailling_reg.cfm

Rédacteur en chef: Nicholas Hanley.

Coordinateur: Jonathan Murphy.

Pour plus d'informations, veuillez contacter l'unité «Communication»:

Fax: (32-2) 298 63 27

Information et documentation: ec.europa.eu/environment/env-informa/

Site Internet L'Environnement pour les Européens:

ec.europa.eu/environment/news/efe/index_fr.htm



© Couverture: iStockphoto

SOMMAIRE [n° 33]

03 Changement climatique
La conférence de Poznań prépare un protocole d'accord sur le climat

04 Paquet Énergie-Climat
Donner l'exemple

06 Élargissement
Bon départ pour la promotion 2004

07 Karl Falkenberg
Copenhague en point de mire

08 LA GRANDE QUESTION
Gestion durable de l'eau

10 Le programme LIFE+
LIFE+ passe à la vitesse supérieure

11 Démantèlement des navires
Améliorer la protection des travailleurs et de l'environnement

12 Droit de l'environnement
Éviter des dommages irréversibles

13 Biodiversité
Une montagne à gravir

14 Espèces envahissantes
Repousser les envahisseurs

15 Agenda // Nouvelles publications

16 En bref

- Marchandises électriques : approche «de bout en bout»
- L'UE sur le point d'adopter des règles d'étiquetage des produits chimiques
- Extension importante de NATURA 2000

La conférence de Poznań prépare un protocole d'accord sur le climat

Les négociations visant la conclusion d'un nouvel accord mondial sur le changement climatique avant la fin de 2009 passent à la vitesse supérieure suite aux progrès enregistrés lors de la conférence de l'ONU sur le climat, organisée en décembre dernier dans la ville polonaise de Poznań. La conférence a abouti à un accord ouvrant la voie à un fonds spécial d'aide à l'adaptation aux changements climatiques pour les pays en voie de développement. La législation sur le climat et l'énergie, approuvée par les dirigeants européens à Bruxelles le dernier jour de la conférence, a également suscité beaucoup d'intérêt.



Les négociations de l'ONU cherchent à instaurer un cadre de coopération internationale, en vue de limiter les changements climatiques après 2012, l'année d'expiration des objectifs du Protocole de Kyoto en matière d'émissions. Celles-ci ont commencé il y a un an et ont pour objet la recherche d'un accord pour remplacer Kyoto lors de la conférence de l'ONU sur le climat, qui aura lieu à Copenhague en décembre prochain.

«Il reste beaucoup de travail à faire avant d'aboutir à un accord satisfaisant à Copenhague»

En ce qui concerne les décisions applicables immédiatement, le principal résultat de la conférence a été la résolution de problèmes juridiques qui empêchaient le Fonds d'adaptation de devenir opérationnel. Ce financement aidera à renforcer la résistance des pays en voie de développement, dont la plupart sont particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique. Financé essentiellement par un prélèvement sur les ventes de crédits générés par des projets de réduction d'émissions dans le cadre du Mécanisme de développement propre (MDP) de Kyoto, le fonds pourrait disposer de près de 900 millions d'euros d'ici

2012. La conférence, présidée par le ministre polonais de l'environnement, Maciej Nowicki, a également approuvé plusieurs améliorations importantes du fonctionnement du MDP lui-même.

Augmenter la cadence

Malgré la crise financière mondiale actuelle, un large consensus s'est dégagé à Poznań pour dire, un an à peine avant Copenhague, qu'il était temps de faire passer les négociations sur un nouvel accord mondial à la vitesse supérieure. La conférence a approuvé, pour 2009, des programmes de travail qui permettront d'accélérer le rythme des négociations afin qu'une première version du futur accord soit sur la table pour le mois de juin.

Bien que le commissaire européen en charge l'environnement, Stavros Dimas, ait qualifié ce consensus d'encourageant, celui-ci a également fait acte de prudence: «Il reste beaucoup de travail à faire avant d'aboutir à un accord satisfaisant à Copenhague.»

Une table ronde au sommet à Poznań à permis aux ministres d'échanger leurs points de vue concernant une «vision commune» pour le futur accord. Pour éviter que le changement climatique ne prenne des proportions dangereuses, l'UE souhaite un accord ambitieux, limitant le réchauffement climatique à moins de 2°C au-dessus de la température préindustrielle.

Tous les pays, à l'exception des pays les moins développés, devront agir pour aider à réduire les émissions mondiales de 50% au moins avant 2050, par rapport aux niveaux de 1990. Les pays développés devront montrer l'exemple en réduisant leurs émissions collectives de 30% par rapport aux niveaux de 1990 avant 2020. L'UE s'engage à réduire ses émissions dans cette proportion si ses partenaires mondiaux développés s'engagent à des réductions similaires. Le paquet «climat et énergie» (voir article pages 4 et 5) fera avancer l'UE sur la voie de la réalisation de ces réductions.

Intensité sans précédent

Avant les négociations définitives de décembre à Copenhague, trois autres séances de négociations de l'ONU sont prévues en mars, en juin et en août. Une autre séance sera peut-être ajoutée en automne si nécessaire.

«Nous entrons dans les négociations environnementales internationales les plus complexes jamais entreprises», a déclaré Artur Runge-Metzger, chef de l'unité stratégique en matière de changement climatique de la DG Environnement. «L'intensité des négociations, tant dans le cadre du processus de l'ONU que dans d'autres forums, tels que le G8, sera sans précédent.»

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Conférence de l'ONU sur le changement climatique 2008
http://ec.europa.eu/environment/climat/poznan_08.htm





Donner l'exemple

L'UE a envoyé un message important au monde: elle entend se transformer en une économie sobre en carbone tout en augmentant sa sécurité énergétique. En décembre 2008, elle a atteint un accord sur un train complet de mesures législatives pour la réalisation de ses ambitieux objectifs en matière de climat et d'énergie. «Le paquet énergie-climat» prévoit le renforcement du système communautaire d'échange de quotas d'émission (SCEQE), que l'Europe considère comme le pilier central d'un futur marché du carbone à l'échelle de l'OCDE.



© iStockphoto



Le «paquet énergie-climat» permettra à l'UE de réduire, d'ici 2020, ses émissions de gaz à effet de serre de 20% par rapport à 1990. Aspect tout aussi important, il prévoit que cette réduction pourra être portée à 30% si les autres pays développés s'engagent de façon comparable à réduire leurs émissions dans le cadre du nouvel accord mondial sur le changement climatique, qui devrait être conclu à Copenhague en décembre prochain.

Le «paquet énergie-climat» concrétise également l'objectif de l'UE de doubler la part d'énergie obtenue de sources renouvelables (énergie éolienne, énergie solaire, biomasse, etc.) de manière à ce que celle-ci atteigne les 20% en 2020. De plus, les mesures convenues contribueront à la réalisation de l'objectif de l'UE consistant à accroître de 20% son efficacité énergétique d'ici à 2020. L'UE est la première région du monde à dégager de tels objectifs et à mettre en place des mesures juridiquement contraignantes à cet effet.

Un «New Deal vert»

Outre les fortes réductions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la sécurité énergétique par la réduction des importations d'énergies, ce

nouvel accord contribuera aussi à soutenir l'économie européenne face à la récession croissante. José Manuel Barroso, président de la Commission européenne, l'a d'ailleurs comparé à un «New Deal vert» qui renforcera la compétitivité de l'industrie de l'UE. «Le passage à une économie sobre en carbone encouragera l'innovation, fera apparaître de nouvelles opportunités commerciales et créera de nouveaux emplois», a-t-il déclaré.

Proposé par la Commission en janvier 2008 au terme d'une longue et minutieuse préparation, le paquet «énergie-climat» a été approuvé par le Parlement européen et le Conseil à peine 11 mois plus tard, un record pour une législation d'une telle complexité technique et d'une telle importance politique. Cette vitesse s'explique par la volonté commune d'adopter les mesures bien avant les élections au Parlement européen de juin 2009 ainsi que par un désir d'envoyer un signal préalable fort aux négociations de Copenhague.

Révision du SCEQE

L'élément central du «paquet énergie-climat» est la révision du système communautaire d'échange de quotas d'émission (SCEQE). Couvrant l'ensemble des États membres de l'UE ainsi que l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, ce système est la pierre angulaire de la stratégie suivie par l'UE pour réduire les émissions de gaz à effet de serre avec un bon rapport coût-efficacité.

En application depuis 2005, le SCEQE a porté le sujet du changement climatique jusque dans les conseils d'administration en attribuant un prix de marché aux émissions de carbone des entreprises. Ce système s'applique aujourd'hui à quelque 11 000 centrales électriques et autres installations consommant beaucoup d'énergie. À partir de 2012, il concernera aussi les compagnies aériennes.

Aux termes de la nouvelle législation, le SCEQE sera renforcé et étendu à partir de janvier 2013, date qui marquera le début de la troisième période d'échanges. Le SCEQE révisé sera beaucoup plus harmonisé et efficace et assurera des «conditions équitables» dans toute l'UE. La Commission souhaite que pour 2015, le SCEQE soit lié à des systèmes de «plafond et échange» similaires développés dans d'autres pays industrialisés. L'objectif final est la mise en place d'un marché du carbone à l'échelle de l'OCDE.

À partir de 2013, l'imposition d'une limite ou «plafond» communautaire unique aux quotas d'émission remplacera le système actuel de plafonds nationaux individuels fixés par les gouvernements de chaque pays. Pour 2020, ce plafond unique sera réduit d'environ 21% par rapport à 2005, contribuant ainsi à la réalisation de l'objectif général de l'UE en matière d'émissions. Le plafond sera réduit selon une progression linéaire à partir de 2013. Ce programme donne aux entreprises une base ferme pour la planification de leurs investissements dans les réductions d'émissions.

Parmi les autres grands changements, la mise aux enchères deviendra la méthode par défaut pour l'allocation de quotas d'émission aux entreprises. À partir de 2013, celles-ci devront acheter la totalité, ou au moins une part croissante, de leurs quotas, au lieu d'en recevoir la majeure partie à titre gratuit, comme c'est le cas actuellement. Néanmoins, si un accord climatique mondial n'est pas conclu ou si cet accord ne crée pas des conditions équitables au niveau international, les entreprises dont la compétitivité internationale pourrait être menacée pourront continuer à recevoir leurs quotas à titre gratuit, pour autant qu'elles utilisent les technologies les plus efficaces. La mise aux enchères apportera des recettes substantielles aux gouvernements dont la moitié,

BÉNÉFICES DU "PAQUET ÉNERGIE-CLIMAT" POUR L'UE

- Exemple pour le monde dans la lutte contre le changement climatique
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20 % pour 2020
- Amélioration de la sécurité énergétique de l'UE
- Triplement du nombre d'emplois dans le secteur des énergies renouvelables d'ici 2020



selon l'accord, devra être dépensée pour combattre le changement climatique et s'y adapter.

Le SCEQE couvre les entreprises qui génèrent ensemble environ 40 % du total des émissions de gaz à effet de serre de l'UE. Pour les 60 % d'émissions non couvertes par ce système – dégagées par les ménages et des secteurs tels que les transports, l'agriculture et les déchets – des objectifs d'émissions contraignants pour chaque pays ont été convenus dans le cadre du «paquet énergie-climat».

Ces objectifs sont différenciés en fonction de la richesse relative de chaque État membre. De la sorte, les États membres les plus riches devront réaliser des réductions d'émissions atteignant jusqu'à 20 % pour 2020. Quant aux moins riches, ils seront autorisés à accroître leurs émissions selon des valeurs pouvant atteindre 20 %, mais celles-ci représenteront encore un plafond pour leurs émissions et leur demanderont des efforts. Dans l'ensemble, les objectifs nationaux permettront d'atteindre une réduction de 10 % des émissions hors SCEQE pour 2020 par rapport à 2005.

«L'UE est la première région du monde à s'engager à atteindre des objectifs d'une telle ampleur»

Pour compenser une partie de leurs émissions, les entreprises couvertes par le SCEQE et les gouvernements pourront acheter des crédits à des projets de réduction des émissions menés dans les pays en développement. La limitation de l'utilisation de tels crédits incitera les industries de l'UE à mettre au point de nouvelles technologies propres.

Énergies renouvelables et technologies CSC

L'objectif de 20 % d'énergies renouvelables a également été réparti entre les États membres en fonction de leur richesse potentielle et de leur potentiel en matière d'énergies renouvelables. Les objectifs nationaux convenus pour 2020 s'étalent de 10 % pour Malte à 49 % pour la



© iStockphoto

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Train de mesures en matière d'action climatique et d'énergies renouvelables
http://ec.europa.eu/environment/climat/climate_action.htm



Suède. De plus, d'après la législation relative aux énergies renouvelables, chaque État membre doit, pour 2020, obtenir au moins 10 % de ses carburants destinés aux transports à partir de sources renouvelables comme l'hydrogène, les biocarburants ou l'électricité renouvelable. Les biocarburants utilisés devront répondre à des critères de viabilité convenus.

Enfin, le «paquet énergie-climat» crée un cadre juridique pour promouvoir l'utilisation sûre des technologies prometteuses en matière de captage et de stockage du CO₂ (CSC). Grâce à ces technologies, la majeure partie du CO₂ produit par les centrales électriques et autres usines industrielles pourrait être captée puis stockée en toute sécurité dans des formations géologiques souterraines. L'UE compte construire jusqu'à 12 centrales de démonstration de CSC d'ici à 2015. Les recettes de la mise aux enchères de 300 millions de quotas du SCEQE serviront à soutenir le financement de ces projets d'énergies renouvelables et d'autres projets innovants du même type.

Modalités de mise en œuvre

Bien qu'un consensus ait été atteint sur le «paquet énergie-climat», toute une série de modalités techniques doivent encore être développées au cours des trois prochaines années pour en assurer la mise en œuvre. L'UE espère pouvoir réviser l'accord si les pays développés s'engagent en faveur d'objectifs ambitieux de réduction des émissions dans le cadre de l'accord climatique de Copenhague. ←

OBJECTIFS CONTRAIGNANTS AU NIVEAU NATIONAL POUR 2020		
	Changement des émissions dans les secteurs non couverts par le SCEQE (par rapport à 2005)	Part des énergies renouvelables dans la demande énergétique finale
AT	-16,0%	34%
BE	-15,0%	13%
BG	+20,0%	16%
CY	-5,0%	13%
CZ	+9,0%	13%
DK	-20,0%	30%
EE	+11,0%	25%
FI	-16,0%	38%
FR	-14,0%	23%
DE	-14,0%	18%
EL	-4,0%	18%
HU	+10,0%	13%
IE	-20,0%	16%
IT	-13,0%	17%
LV	+17,0%	40%
LT	+15,0%	23%
LU	-20,0%	11%
MT	+5,0%	10%
NL	-16,0%	14%
PL	+14,0%	15%
PT	+1,0%	31%
RO	+19,0%	24%
SK	+13,0%	14%
SI	+4,0%	25%
ES	-10,0%	20%
SE	-17,0%	49%
UK	-16,0%	15%

Bon départ pour la promotion 2004

Les dix pays qui sont entrés dans l'UE en 2004 ont tous réalisé des progrès notables en matière d'environnement, en particulier dans des domaines tels que la gestion des déchets et la gestion de l'eau. Ils n'ont pas traîné pour transposer la législation communautaire dans leur droit national. Un grand nombre de ces pays ont donné à de vastes étendues de leur territoire le statut de région protégée au titre de Natura 2000. Les progrès sont bons pour ce qui concerne la législation, mais la mise en œuvre est souvent lente ou incomplète. Cette situation pourrait susciter des plaintes à l'avenir car les citoyens sont de plus en plus sensibles aux questions environnementales.



Avant l'adhésion de ces dix pays, on avait craint qu'ils aient du mal à transposer en temps utile la législation environnementale de l'UE. Cinq ans après leur adhésion, il apparaît clairement que ces craintes étaient injustifiées pour la plupart, même si le processus de transposition a parfois dû être accéléré par des procédures d'infraction ouvertes par l'UE.

Depuis 2004, à peine un quart des procédures environnementales ouvertes par l'UE concernaient de nouveaux États membres. Dans les États membres plus anciens, la plupart des infractions sont portées à l'attention de la Commission par des organisations non gouvernementales (ONG). Par contre, dans les États membres plus récents (à part Malte et la Pologne), cette pratique n'est pas encore monnaie courante. Cela pourrait changer car les ONG et les citoyens de ces pays commencent à s'exprimer davantage sur les questions touchant à l'environnement.

Répondre aux obligations environnementales de l'UE

La plupart des procédures d'infraction engagées contre de nouveaux États membres concernent une transposition incorrecte de la législation de l'UE. Des procédures moins nombreuses ont trait à des textes législatifs spécifiques qui sont mal appliqués sur le terrain. Dans cette dernière catégorie, une affaire notable est celle de l'autoroute de Rospuda en Pologne, dans laquelle la Commission a cherché, par le biais de la Cour européenne de justice, à stopper le projet avant que de graves dommages ne soient infligés à des habitats sensibles. Une intervention de la Cour a également été sollicitée pour mettre fin à la chasse de printemps illégale à Malte.

Les procédures pour infraction les plus nombreuses ont été ouvertes pour des défauts détectés dans l'évaluation de projets à réaliser dans des zones protégées. Des problèmes ont également été identifiés dans des études d'impact environnemental, concernant en particulier un manque de participation



publique au processus et le non-respect des obligations de déclaration relatives aux émissions de gaz à effet de serre. L'octroi d'autorisations au titre de la directive sur la prévention et la réduction intégrées de la pollution (PRIP) et le non-respect des normes de qualité de l'air constituent aussi des causes de frictions.

Dans beaucoup d'États membres, l'adhésion à l'UE a entraîné une croissance économique, mais aussi des pressions accrues sur la nature et les habitats. Certains pays possédant de vastes forêts et de saines populations de grands mammifères et de carnivores – surtout la région de la Baltique et l'Europe centrale et orientale – doivent à présent faire face à une explosion du trafic routier, qui endommage les infrastructures et exacerbe la pollution atmosphérique.

Les prochains défis

De nombreux pays ne disposent pas des ressources nécessaires pour respecter les obligations environnementales de l'UE dans des domaines comme la qualité de l'air, les infrastructures de réduction de la pollution ou la législation sur la nature. Ce manque de moyens peut se traduire par une gestion et une protection inadéquates des sites qualifiés Natura 2000, ainsi que par une faible participation publique aux débats sur l'équilibre entre développement et protection de la nature, même si ces

SUCCÈS ÉCOLOGIQUES DE L'APRÈS-2004

- Slovénie: plus de 35 % du territoire national relève du programme Natura 2000, soit la plus grande proportion de toute l'UE.
- Lettonie: des investissements majeurs ont permis d'accomplir des progrès notables en matière de gestion et de traitement de l'eau.
- Dans la totalité des dix nouveaux États membres, les préoccupations environnementales sont de plus en plus intégrées aux autres politiques nationales.

problèmes ne sont pas inconnus dans les pays de l'UE-15.

La Commission suit de près les initiatives actuelles et futures des pays de la promotion 2004 en vue d'accélérer la mise en œuvre de la législation environnementale de l'UE. Elle continuera à fournir des aides spécifiques dans ce domaine au moyen de formations ciblées, de documents d'orientation et de réseaux européens de partage des connaissances, tels que Greenforce. ←

POUR PLUS D'INFORMATIONS

L'élargissement et les pays voisins
http://ec.europa.eu/environment/enlarg/index_en.htm

Examen de la politique environnementale 2007
<http://ec.europa.eu/environment/policyreview.htm>



Copenhague en point de mire

Karl Falkenberg n'a pas besoin de consulter son calendrier pour savoir quel sera son principal défi en 2009. Le nouveau directeur général de la DG Environnement tient à voir en décembre la conclusion d'un ambitieux accord international sur le climat, lors de la conférence des Nations unies à Copenhague. Pour autant, il n'en oublie pas le renforcement des politiques communautaires en matière de biodiversité, la transition vers une Union européenne sobre en carbone, l'amélioration de la communication sur l'environnement, etc.



Ce nouveau responsable d'une équipe de quelque 750 personnes travaillant dans la banlieue de Bruxelles va apporter une riche expérience à la fonction qu'il occupe. M. Falkenberg a en effet passé une bonne partie des trente dernières années à voyager partout dans le monde pour mener, au nom de la Commission européenne, des négociations de haut niveau avec les partenaires économiques internationaux de l'UE.

Alors qu'il termine de se mettre au courant des particularités de son nouveau portefeuille environnemental, M. Falkenberg a déjà une idée claire de ses prochains objectifs. Parmi ceux-ci vient en priorité la conclusion d'un accord satisfaisant lors de la conférence des Nations unies sur le changement climatique qui aura lieu en décembre. Portant sur l'après 2012, cet accord international devrait permettre de limiter le réchauffement planétaire à 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels.

de changement climatique. La grande difficulté consistera à convaincre tous les autres d'adopter des objectifs aussi ambitieux que les nôtres en matière de lutte contre le réchauffement climatique.»

Selon ses propres déclarations, c'est pour lui un bon moment pour assumer cette nouvelle fonction, peu après l'accord conclu, fin 2008, sur le train de mesures en matière de climat et d'énergie de la Commission. Les dirigeants européens se sont engagés à atteindre, pour 2020, une réduction de 20 % des émissions de l'UE par rapport aux niveaux de 1990, cela quelles que soient les décisions que prendront les autres partenaires dans la capitale danoise.

Le changement climatique n'est cependant pas l'unique priorité. En outre, il recouvre partiellement un certain nombre d'autres priorités. Ainsi, toujours d'après M. Falkenberg, le défi de la biodiversité consiste, en partie, à veiller à ce que les écosystèmes de l'Europe acquièrent une plus grande capacité d'adaptation face au réchauffement planétaire. Afin d'assurer une bonne conservation de ces écosystèmes, il importe de mettre en place une législation forte pour les zones protégées, l'eau et le sol de l'Europe. Cette année, la biodiversité sera pour nous une préoccupation majeure, d'autant plus que les préparatifs de 2010, année internationale de la biodiversité, vont déjà bon train.

Une reprise «écologique»

M. Falkenberg voudrait également voir une «réorientation substantielle» de l'UE vers une économie sobre en

carbone. Une telle réorientation créerait de très nombreux emplois «écologiques» supplémentaires tout en rendant plus durable l'utilisation des ressources de la Communauté et en améliorant sa gestion de l'eau, de la biodiversité, du sol et des déchets. Il fait cependant remarquer que cette reprise écologique nécessitera des investissements massifs, une condition guère facile à respecter dans l'actuel climat de déclin économique.

«L'Europe est considérée comme un leader environnemental, notamment dans le domaine des énergies renouvelables, déclare-t-il. Cette réputation est un atout précieux pour notre compétitivité, mais l'UE doit continuer à se moderniser et investir dans des énergies plus propres et des produits durables.» La DG Environnement continuera à encourager l'utilisation de produits plus respectueux de l'environnement, notamment par l'apposition de logos reconnaissables par le public et par l'application de mesures d'incitation sur les prix afin de faire en sorte de généraliser l'utilisation de ces produits.

Interrogé sur ses autres ambitions aux commandes de la DG Environnement, M. Falkenberg évoque la création du prix de la Capitale verte et surtout l'intensification de la communication. «Bruxelles doit faire plus que juste définir des politiques cohérentes et ajouter de la valeur aux politiques des États membres de l'UE. Dans le cas particulier de l'environnement, nous devons communiquer et expliquer ces politiques. C'est ainsi que nous pourrions convaincre nos citoyens et nos partenaires internationaux que ce que nous faisons est utile et ajoute de la valeur au niveau mondial.» ←

«La réunion de Copenhague offre à l'Europe de nombreuses possibilités de faire progresser sa politique en matière de changement climatique»

Optimisme et réalisme

Une grande partie de son temps, de son énergie et de son savoir-faire sera consacrée au travail en vue de cet objectif. «Je suis un optimiste, confie M. Falkenberg, et je crois que la réunion de Copenhague offre à l'Europe de nombreuses possibilités de faire progresser sa politique en matière



Gestion durable de l'eau

Nouvel intérêt pour l'affectation

En ouvrant le robinet, nous faisons couler de l'eau douce potable. L'abondance et la qualité de ce précieux produit de base sont cependant menacées par la soif insatiable des villes, des usines et des fermes européennes, sans oublier les inondations et les sécheresses, de plus en plus fréquentes suite au changement climatique. La Commission européenne estime qu'un meilleur aménagement du territoire apporte une solution relativement inexplorée à la crise de l'eau. Autrement dit, tout le monde doit mieux réfléchir à l'utilisation des sols. Certaines ONG appellent à une meilleure intégration entre politiques des eaux et politiques sectorielles, tandis que l'industrie agricole affirme que les agriculteurs font aussi partie de la solution dans le débat sur l'eau.

POINT DE VUE DE L'INDUSTRIE

« En observant l'eau destinée à l'agriculture, on peut déterminer avec facilité et précision la quantité consommée par l'agriculture. Mais la question est plus complexe, l'agriculture alimentant aussi les nappes phréatiques en eau propre.

Aucune activité ne remplit plus vite les nappes aquifères que l'agriculture, à cause de l'infiltration des eaux d'irrigation et de l'humidité de la terre, ce qui permet à l'eau de pluie de s'infiltrer en plus grande quantité que dans la terre sèche. L'alimentation des nappes souterraines par l'agriculture s'élève généralement à 300 à 400 mm/an, alors que les taux moyens sont de 150 à 300 mm/an dans les forêts (LANU, Allemagne). L'irrigation crée aussi des microclimats et des habitats indispensables à de nombreuses espèces, tout en évitant l'érosion du sol et en réduisant les risques d'incendie.

L'arrêt de l'irrigation et le déplacement des productions agricoles ne sont pas des solutions aux questions d'affectation des sols et de gestion des eaux en Europe. Les conséquences économiques et sociales seraient désastreuses pour les zones rurales, où l'agriculture est la base de l'économie. Nous devrions aussi nous souvenir que certaines régions disposent d'un soleil abondant, mais d'eau en quantité limitée, et que les plants doivent aussi prospérer. La terre irriguée est très productive. Sans elle, nous ne pouvons pas répondre à la demande européenne de fruits et légumes sains, nourrissants et disponibles partout.

Le problème de l'Europe n'est pas un simple problème de demande d'eau, mais plutôt un problème d'approvisionnement et de stockage de l'eau. Le défi est de stocker l'eau pour l'utiliser lorsqu'on en a besoin. Les agriculteurs ont fait des progrès énormes pour rendre efficace l'utilisation de l'eau et réduire les résidus de nourritures et de produits protecteurs des plantes, afin d'améliorer encore la qualité de l'eau.

Le changement climatique entraînera une augmentation des conditions météorologiques extrêmes: fortes pluies, inondations et sécheresses. Les agriculteurs sont les premiers à souffrir de tels désastres. Nous avons donc besoin de reconnaître clairement que l'agriculture joue un rôle unique dans le débat sur l'eau, pas seulement comme consommateur d'eau, mais aussi comme acteur pour trouver des solutions. Il devrait y avoir plus de recherches pour mieux comprendre les implications du changement climatique sur l'agriculture. Et il faudrait éviter le surcroît de bureaucratie pour l'agriculture. Enfin, l'Europe a besoin d'une Politique agricole commune accordant une même attention aux aspects de production et de conservation à l'aide d'outils efficaces pour faire face aux situations extrêmes, surtout après 2013. »



Pekka Pesonen
Secrétaire général du
COPA-COGECA

Les lois environnementales européennes ont eu tendance à ignorer nos modes d'exploitation du sol. Mais certains signes confirment que l'aménagement du territoire devient une nouvelle priorité de l'UE, en particulier pour assurer une gestion durable des eaux.

Le futur Livre blanc de la Commission sur l'adaptation au changement climatique mettra en évidence l'énorme défi de la qualité des eaux ainsi que les nombreuses inondations et sécheresses – aggravées par plusieurs effets du réchauffement de la planète, tels que les intempéries, les hausses des températures et les montées des niveaux des mers. Les inondations et sécheresses ont déjà un impact physique, économique et social sur les écosystèmes européens tels que l'agriculture, la sylviculture et de nombreux autres secteurs.

Imperméabilité et inondations

Notre mode d'exploitation de la terre détermine la quantité d'eau que nous utilisons. Lorsque les sources d'eau sont rares, nous devons définir des priorités pour assurer à l'offre la capacité de répondre à la demande. Il sera toujours difficile d'établir des priorités entre habitations humaines, activités économiques et écosystèmes. Il est également crucial de prendre des décisions judicieuses en matière de gestion des sols.

L'urbanisation croissante a imperméabilisé environ 9% de la surface du sol européen, entraînant des risques d'inondation plus élevés, des pertes du sol et de la biodiversité ainsi que des réductions du renouvellement des eaux souterraines. La perte de zones humides suite au développement augmente encore les dégâts provoqués par les inondations, comme celles que nous avons pu voir dans le delta du Danube ces dix dernières années.

Dans l'UE, chaque État membre décide de la gestion de son territoire. Mais rares sont ceux qui ont des plans avancés en vue de s'adapter aux effets des changements climatiques. Parmi eux se trouvent notamment les Pays-Bas, qui renforcent leur réseau de protection contre les inondations, et le Royaume-Uni, qui développe actuellement près de trente stratégies d'adaptation pour ses villes.

Il devient pourtant de plus en plus évident qu'il reste beaucoup à faire en matière d'aménagement du territoire à

des sols

mesure qu'augmente l'impact du changement climatique. La Commission prévoit, par exemple, que certaines denrées nécessitant une irrigation intensives actuellement cultivées dans le sud de l'Europe, devront être cultivées plus au nord, où l'eau sera plus abondante. Il pourrait aussi devenir nécessaire d'abandonner certaines fermes dans des régions desséchées d'Espagne, du Portugal, d'Italie et de Grèce suite à la désertification croissante et à la fertilité réduite du sol.

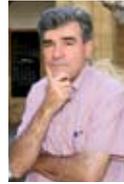
Aménagement du territoire

L'affectation des sols est abordée brièvement dans la directive-cadre sur l'eau (DCE). Adoptée en 2000, elle régit toute la politique de l'UE en matière d'eau et vise une gestion durable des eaux en garantissant des quantités suffisantes d'eau de bonne qualité à travers toute l'Europe. Mais en 2007, en réponse aux récentes inondations catastrophiques qui ont frappé toute l'Europe, l'UE a adopté une nouvelle directive sur la gestion des risques d'inondation. Après avoir remarqué le rapport entre certaines formes d'affectation des sols et le risque accru d'inondation, cette directive recommande des pratiques durables. Elle plaide aussi en faveur d'une meilleure gestion des inondations, par exemple en rétablissant les plaines inondables, voire en prévoyant des friches agricoles permettant d'absorber l'eau excédentaire.

«La manière dont nous utilisons les terres conditionne la quantité d'eau consommée»

L'affectation durable des sols figure aussi parmi les sept défis clés mentionnés dans le rapport rédigé par la Commission en décembre 2008 à la suite de sa communication sur les pénuries d'eau et les sécheresses dans l'UE. Adoptée un an plus tôt, cette communication vise à faire avancer l'UE vers une économie qui utilise l'eau de manière efficace et économique.

Le rapport prévoit plusieurs mesures en vue d'une meilleure affectation des sols. Il propose notamment d'étudier les effets de la culture de biocarburants sur la disponibilité de l'eau, ainsi que d'autres activités permettant de rétablir un équilibre durable dans tous les bassins des rivières souffrant de pénuries d'eau. ←



Leandro del Moral Ituarte
Directeur de la Fondation
pour une nouvelle culture
de l'eau (FNCA)

POINT DE VUE DU GROUPE AGRICOLE

« Il y a un consensus croissant pour dire que la gestion des eaux est étroitement liée à l'affectation des sols et aux politiques de développement de l'espace. Les objectifs du bon état des eaux et des écosystèmes terrestres correspondants, tels qu'établis dans la directive-cadre sur l'eau (DCE), ne peuvent pas être atteints sans lien cohérent avec les politiques sectorielles en matière d'affectation des sols. Par exemple, un principe fondamental de la DCE suppose l'intégration de stratégies durables de gestion des eaux dans la politique en matière d'agriculture, de tourisme, d'énergie, de transport et des régions, ainsi que dans l'urbanisme et dans l'aménagement du territoire. Les objectifs de ces politiques sectorielles devraient être compatibles avec l'objectif de conserver ou de restaurer un bon équilibre écologique, ce qui signifie que nous devrions réduire la pression sur l'eau.

Dans plusieurs pays, ce manque d'intégration est particulièrement frappant dans les matières agricoles. Ceci est dû à l'importance géographique et à l'impact de l'agriculture et du bétail sur les ressources en eau, ainsi qu'aux possibilités significatives d'intégration aux objectifs de la DCE, engendrées par la nouvelle politique européenne de développement rural (règlement (CE) no 1698/2005 du Conseil concernant le soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural).

Le modèle actuel de gestion des eaux agricoles a fait son temps. L'Europe a grand besoin d'une politique d'irrigation, car la dégradation de la qualité de ses rivières et de ses eaux souterraines est due essentiellement aux terres irriguées.

La politique agricole considère de plus en plus souvent l'eau en termes territoriaux et environnementaux plutôt que sectoriels (hydrauliques/agricoles). Pour focaliser les instruments politiques sur la qualité des eaux et garantir l'approvisionnement domestique, il est nécessaire de séparer les subventions de la politique agricole commune (PAC) de la production. De nouveaux liens devraient aussi être établis avec les préoccupations de la PAC en matière d'environnement, de diversification et de multifonctionnalité.

L'expansion des zones irriguées est incontrôlable dans certains pays européens, dans des régions où la demande en eau renouvelable dépasse déjà la capacité d'approvisionnement. Cette tendance doit être inversée pour protéger les écosystèmes aquatiques, surtout à cause du changement climatique. La récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau dans le secteur agricole n'est pas de 90 % comme le prétend le secteur; dans certaines parties de l'Europe méridionale, elle n'atteint même pas 20 %. Cette situation doit être corrigée.

Pour économiser l'eau, il faut moderniser les plans d'irrigation et revoir les permis d'eau. Toute l'eau économisée devrait être utilisée pour améliorer des écosystèmes aquatiques dégradés. Pour arrêter la dégradation des eaux européennes, on devrait réduire la proportion de terres irriguées, surtout dans les zones sèches, où les ressources en eau sont gravement surexploitées. »

POUR PLUS D'INFORMATIONS

DG Environnement

http://ec.europa.eu/environment/water/index_en.htm

Fermiers et coopératives agricoles d'Europe (COPA-COGECA)

<http://www.copa-cogeca.be>

Fondation pour une nouvelle culture de l'eau (FNCA)

<http://www.unizar.es/fnca/>



© iStockphoto

LIFE+ passe à la vitesse supérieure

Le programme LIFE+ (2007-2013) a le vent en poupe depuis que la Commission européenne a approuvé le financement de plus de 140 nouveaux projets. Plus de la moitié des fonds seront alloués au nouveau volet Nature et Biodiversité. Fort d'une augmentation budgétaire de l'ordre de 10% chaque année, et exceptionnellement de 20% en 2009, le programme LIFE+ entend bien pouvoir disposer d'une plus grande réserve de candidats proposant des projets de qualité.



LIFE+ est le fonds européen pour l'environnement qui succède aux programmes LIFE (1992-2006), qui a cofinancé avec succès plus de 2 700 projets. Les différents thèmes couverts par le fonds sont variés et se déclinent des nouvelles technologies à la protection des espèces en voie de disparition et leurs habitats.

Les 143 projets, récemment sélectionnés par la Commission dans le cadre du premier appel à propositions du programme LIFE+, seront répartis entre 26 États membres et couvriront des actions portant sur les trois volets du programme: la conservation de la nature, la politique environnementale ainsi que l'information et la communication. En prenant en compte le cofinancement des partenaires, l'ensemble de ces projets représente un investissement total de 367 millions d'euros.

EXEMPLES DE NOUVEAUX PROJETS LIFE+ APPROUVÉS PAR LA COMMISSION

- **PrioriMancha:** ce projet vise à soutenir deux espèces d'aigle, le lynx d'Espagne et le vautour moine dans la région de Castilla-La-Mancha, en Espagne
- **STOP-TRAPPING-MALTA:** ce projet vise à sensibiliser le public aux nouvelles interdictions sur la capture des oiseaux sauvages sur l'île de Malte
- **BaltActHaz:** grâce à ce projet, des partenaires d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie vont s'employer à réduire le déversement de substances hautement dangereuses en provenance des industries et municipalités dans l'eau.

«Plus de la moitié des fonds sont destinés au nouveau volet Nature et Biodiversité»

La sélection des projets

La Commission examine actuellement des centaines de propositions qui lui ont été soumises en 2008 par tous les États membres. La liste finale des projets LIFE+, qui seront mis en œuvre cette année, sera bientôt disponible. La Commission sélectionne chaque année entre 150 et 160 projets qui sont considérés comme étant les plus éco-ambitieux ou qui présentent le meilleur rapport qualité-coût.

Bonne nouvelle pour l'environnement, le programme va bénéficier d'une augmentation budgétaire de 10% chaque année de 2007 à 2013, soit une hausse annuelle de 187 millions d'euros à 289 millions d'euros.

Grâce au vote récent du Parlement européen, le programme LIFE+ bénéficiera exceptionnellement en 2009 d'un bonus supplémentaire de 10%. L'enveloppe budgétaire de LIFE+ augmentera donc de 20% en 2009 par rapport à 2008.

Le Parlement a toutefois précisé que cette enveloppe supplémentaire devra être allouée à des projets axés sur l'adaptation climatique. Certaines idées déjà émises dans ce cadre concernent entre autres l'étude des cultures résistant à la sécheresse ou encore le développement de plans d'aménagement et de corridors destinés à faciliter la migration des espèces en voie de disparition. Toutes ces suggestions devraient concorder parfaitement avec des projets promouvant l'évaluation d'idées pilotes ou innovantes, ainsi qu'avec le volet de politique environnementale du programme.

À la recherche de partenaires

Afin d'exploiter au mieux le budget croissant du programme, la Commission souhaite attirer davantage de candidatures proposant des projets de qualité encore supérieure. La Commission pense en effet qu'il existe encore beaucoup de secteurs potentiellement candidats qui n'ont

pas encore connaissance du programme LIFE+ ou qui ne savent pas comment y contribuer. Bon nombre d'entreprises concernées appartiendraient à l'industrie hydraulique et des déchets tant dans le secteur public que privé. Afin de faire connaître le programme, la Commission organisera, à l'automne prochain, une campagne de sensibilisation à l'attention des acteurs du secteur de l'eau, qui présentera les meilleurs projets LIFE réalisés jusqu'ici dans ce domaine.

La Commission reste également attentive aux nouvelles problématiques émergentes en lien avec le programme. L'une d'entre elles est d'encourager davantage les projets innovants en matière de biodiversité, tels que les espèces envahissantes ou les banques de graines. Également, la Commission tient à s'assurer que le programme LIFE+ reste tout aussi attractif pour les candidats que d'autres programmes européens, comme par exemple les fonds structurels nationaux qui offrent des taux de rendement plus élevés pour les projets liés à l'environnement. ←

POUR PLUS D'INFORMATIONS

LIFE programme website
<http://ec.europa.eu/environment/life/>



Améliorer la protection des travailleurs et de l'environnement

Chaque année, 200 à 600 grands bâtiments marchands sont démontés pour leur précieuse ferraille. La plupart des navires mis hors service en Europe sont démontés en Asie du Sud, où le manque de protection environnementale et de mesures de sécurité engendre des taux d'accidents élevés, des risques pour la santé et une forte pollution de larges portions de côte. En novembre dernier, la Commission européenne a présenté une stratégie de l'UE en vue d'améliorer la sécurité des travailleurs et de l'environnement lors du démantèlement de vieux navires.



Depuis 2004, plus de 80 % des navires arrivés à la fin de leur vie active ont été démontés sur des plages de l'Inde, du Bangladesh et du Pakistan. Des travailleurs non qualifiés y risquent leur santé et leur vie suite à un manque de formation et à l'utilisation de matériel inadapté. En outre, ils ne disposent pas de la moindre

meilleur démantèlement des navires sont basées sur des éléments du projet de convention de l'Organisation maritime internationale (OMI) pour une meilleure sécurité du recyclage des navires, sur la consultation des parties concernées par l'UE à la fin de 2007 ainsi que sur les dernières recherches de la Commission dans ce domaine.

Régime mondial imminent

La Convention de l'OMI mettra en place des règles mondiales contraignantes en matière de recyclage sécurisé des navires, couvrant tous les aspects du processus (approche «de bout en bout»). Bien qu'elle doive être adoptée en mai 2009, cette Convention n'entrera cependant probablement pas en vigueur avant 2015, voire plus tard. Reconnaisant l'urgence d'une action rapide pendant cette période transitoire, la stratégie européenne adoptée par la Commission pour un meilleur démantèlement des navires mettra en œuvre, au niveau européen, certains éléments clés de la Convention aussitôt que possible après son adoption. Ces mesures devraient couvrir le contrôle et la mise en œuvre complets des conditions de démantèlement des navires, essentiellement sur base de la surveillance et de la certification des vaisseaux et l'agrément des installations de recyclage de navires.

Action de l'industrie

La stratégie demande au secteur de la navigation de l'UE d'accepter d'agir volontairement pour améliorer le démantèlement des navires jusqu'à l'entrée en vigueur du régime international. Les actions volontaires proposées peuvent être des campagnes publiques, des prix attribués aux recyclages exemplaires et la publication de guides, tels qu'une liste d'installations de démantèlement «propres». D'autres propositions comprennent une meilleure mise en œuvre du règlement concernant les transferts de déchets par les États membres en matière de navires mis hors service, ainsi que la fourniture d'assistance technique et d'aide aux pays en voie de développement pour le démantèlement des navires.

La Commission a également lancé une étude en vue d'estimer la faisabilité d'un fonds international pour le démantèlement propre des navires. Elle examinera l'option d'un plan d'agrément et d'audit des installations de recyclage des navires et la possibilité d'appliquer aussi les règles de démantèlement propre de l'UE aux vaisseaux plus petits, tels que les navires de guerre. Le Parlement et le Conseil pourraient également débattre de la stratégie de démantèlement des navires, qui est un volet du Plan d'action de la Commission pour une politique maritime intégrée pour l'Union européenne. ←

«La stratégie demande au secteur de la navigation de l'UE d'accepter d'agir volontairement pour améliorer le démantèlement des navires jusqu'à l'entrée en vigueur du régime international»

installation de confinement permettant d'éviter la pollution du sol et de l'eau alentour par des substances dangereuses telles que les huiles, l'amiante et les métaux lourds.

Ces dernières années, l'UE a envisagé des solutions possibles pour réduire le coût humain et écologique catastrophique de cette situation incontrôlée. Depuis lors, la Commission a enregistré quelques progrès, tels qu'une plus grande sensibilisation aux problèmes du démantèlement des navires et l'amélioration de certaines installations de recyclage en Europe et en Asie. Les solutions proposées dans sa stratégie pour un

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Stratégie européenne pour améliorer le démantèlement des navires
http://ec.europa.eu/environment/waste/ships/pdf/com_2008_767.pdf

Commentaires des parties concernées sur le Livre vert pour un meilleur démantèlement des navires
http://ec.europa.eu/environment/waste/ships/pdf/report_consultation.pdf



Éviter des dommages irréversibles

Élaborée au fil de plusieurs décennies, l'ambitieuse législation communautaire de l'environnement se compose aujourd'hui de plus de 200 actes législatifs. Dans une communication récente, la Commission souligne la nécessité d'améliorer l'application de cette législation. Le but doit être de gérer l'ensemble complexe de cette législation tout en répondant aux préoccupations concernant les problèmes environnementaux et l'élargissement de l'UE.



La Commission insiste depuis longtemps sur l'importance d'utiliser les mécanismes juridiques comme des outils pour protéger l'environnement. Cette dernière communication, adoptée en novembre 2008, présente une vue d'ensemble des difficultés posées par l'application du droit de l'environnement dans des pays et des régions où l'environnement naturel, les régimes administratifs et les conditions d'application varient énormément. La Commission distingue cinq grands moyens d'améliorer l'application du droit de l'environnement.

«Le recours plus systématique à des évaluations d'impact et des consultations pourrait rendre le contenu des nouvelles lois plus pertinent»

Qualité de l'élaboration des lois

Le premier moyen concerne le stade préparatoire de l'élaboration de la législation européenne: lors de ces travaux préparatoires, le recours plus systématique à des évaluations d'impact et à des consultations pourrait rendre le contenu des nouvelles lois plus pertinent. Il est crucial d'adopter une approche englobant l'ensemble du «cycle législatif». Cela signifie qu'il faut tirer des enseignements de l'expérience en prêtant attention à toutes

les étapes de l'élaboration du texte législatif, c'est-à-dire la proposition, la vérification et l'adoption, jusqu'à sa mise en œuvre, sa révision et, si nécessaire, sa refonte.

Le deuxième moyen d'améliorer l'application du droit de l'environnement consiste à stimuler la prévention des infractions. On peut par exemple prêter une assistance accrue aux États membres quand ils adoptent des lois nationales et régionales sur l'environnement.

Une fois que les lois et politiques nationales sont en place, la Commission déploie une série de mesures préventives pour en favoriser le fonctionnement efficace. Ces mesures peuvent comprendre la publication de rapports, de tableaux de bord des performances, de documents d'orien-

la réponse de l'UE aux préoccupations des citoyens relatives à l'environnement. Pour ce faire, on peut accorder des «droits verts», tels que le droit d'obtenir des informations sur l'état de l'environnement, de participer à un processus de prise de décision ou d'accéder à des mécanismes de résolution de litiges. En 2008, la Commission a mis en place un nouveau système de résolution de problèmes, qui est mené à titre d'essai dans 15 États membres. Avec ce système, les citoyens qui sont préoccupés par une application précise du droit communautaire de l'environnement sont renvoyés aux autorités nationales concernées.

La communication identifie en quatrième lieu un recours accru par la Commission à des actions en justice plus efficaces pour réprimer les infractions graves au droit communautaire de l'environnement. Plusieurs catégories d'infractions sont mentionnées: non-communication de la législation nationale de mise en œuvre; défauts graves détectés dans cette législation; non-respect des décisions de la Cour européenne de justice; infractions liées à de graves problèmes de qualité environnementale, à des obligations essentielles et stratégiques ou à de grands projets d'infrastructures financés par l'UE.

La communication attire également l'attention sur d'autres moyens d'améliorer l'application du droit communautaire de l'environnement: renforcer le dialogue avec le Parlement européen, promouvoir la transparence et la communication, et favoriser un dialogue plus fréquent avec les parties intéressées. ←

DROIT COMMUNAUTAIRE DE L'ENVIRONNEMENT: UNE MEILLEURE APPLICATION

- Prévenir les infractions
- Répondre aux préoccupations du public
- Réagir aux infractions les plus graves
- Favoriser le dialogue avec le Parlement, le public et les ONG

tation, ainsi que l'utilisation de fonds communautaires, par exemple pour aider à construire des installations de traitement des déchets ou promouvoir des méthodes agricoles respectueuses de l'environnement naturel. Afin de favoriser la prévention, un soutien accru pour veiller à ce que les juges soient formés au droit de l'environnement et la constitution de réseaux permanents permettant l'échange de conseils et d'expériences en matière d'application de la législation sont aussi prévus.

Droits verts

Le troisième domaine d'action identifié concerne la nécessité d'améliorer

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Communication relative à l'application du droit communautaire de l'environnement

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2008:0773:FIN:FR:PDF>

Application de la législation communautaire de l'environnement

http://ec.europa.eu/environment/legal/implementation_en.html#legal/law/pdf/com_2008_773_en.pdf



Une montagne à gravir

L'Union européenne n'atteindra pas son objectif d'enrayer la diminution de la biodiversité pour 2010 si tous les partenaires n'intensifient pas leurs efforts de façon significative. Telle est la principale conclusion du rapport qui évalue la mise en œuvre du plan d'action en faveur de la biodiversité. Malgré de belles réussites comme le réseau Natura 2000 et le rétablissement de certaines espèces européennes menacées, un effort immense reste nécessaire.



© Parco Adamello Brenta

2010: ANNÉE CLÉ POUR LA BIODIVERSITÉ

- ▶ Délai fixé par l'UE pour enrayer l'appauvrissement de la biodiversité
- ▶ Année internationale de la biodiversité des Nations unies
- ▶ 10^e conférence des parties à la convention des Nations unies sur la diversité biologique

guère mieux: pour plus de 40% des espèces d'oiseaux du continent, les perspectives ne sont pas bonnes. Cela n'a rien d'étonnant, dans la mesure où les déclinés en question sont des phénomènes qui durent depuis des années, et où ces tendances ne peuvent pas s'inverser en l'espace de quelques années. Selon le rapport, l'appauvrissement de la biodiversité au niveau mondial a atteint un niveau critique notamment en zones humides, dans les forêts et parmi les récifs coralliens.

Heureusement, la situation n'est pas uniformément sombre. Les populations d'oiseaux des champs commencent à se stabiliser. D'autres espèces d'oiseaux menacées commencent aussi à se rétablir grâce à la directive «Oiseaux» et à la création des zones de protection spéciale (ZPS). Par sa législation et ses actions ciblées, l'UE contribue au rétablissement d'autres espèces animales menacées, par exemple les grands carnivores. Toutefois, il importe de persévérer dans cette voie si nous tenons à enrayer et inverser la tendance à l'appauvrissement de la biodiversité.

L'un des meilleurs outils dont nous disposons est le réseau Natura 2000, qui s'est considérablement étendu avec l'élargissement de 2004. Il couvre à présent 17% de la superficie terrestre totale de l'UE. La priorité est de veiller à ce que ces sites soient gérés efficacement, remis en état et correctement financés.

En l'absence d'efforts supplémentaires, l'appauvrissement de la biodiversité se poursuivra, voire s'accélélera. Il faut faire davantage pour redonner la santé aux écosystèmes terrestres et maritimes. Il importe de réduire la pêche pour certaines espèces dans plusieurs zones, et de mieux gérer les ressources en eaux fluviales. La

protection des sols doit également être améliorée, et la production de biocarburants doit devenir durable si nous voulons éviter un scénario irréversible en matière de changement climatique et d'appauvrissement de la biodiversité.

Acquérir des connaissances

Nous devons prendre davantage conscience de la valeur réelle de la biodiversité. Des ressources financières plus substantielles doivent être allouées à la recherche sur la biodiversité à tous les niveaux, y compris ses effets sociétaux et économiques.

L'étude de l'économie des écosystèmes et de la biodiversité menée actuellement nous fournira de précieuses informations dans ce domaine. Les décideurs doivent veiller à ce que toutes les politiques aillent systématiquement de pair avec une évaluation de leur impact sur l'environnement et la biodiversité. Il faut également veiller et à ce que les citoyens soient sensibilisés à l'importance d'adopter des modes de vie durables. ←



En 2001, face au déclin alarmant de la diversité de la vie végétale et animale en Europe, l'UE a entrepris d'enrayer ce phénomène en une décennie. Cinq ans plus tard, la Commission a établi un plan concret visant à accélérer la réalisation de cet objectif. Ce plan contient des objectifs spécifiques fixés à l'échelon national et européen ainsi qu'un appel à intégrer la biodiversité dans tous les domaines politiques.

Vers la fin de l'année passée, un rapport a été publié sur les progrès accomplis depuis juin 2006. Ce document fournit un panorama détaillé des mesures prises par les institutions et les États membres de l'UE pour mettre en œuvre le plan d'action.

«En l'absence d'efforts supplémentaires, l'appauvrissement de la biodiversité se poursuivra, voire s'accélélera»

Bilan de santé de la biodiversité

Ce rapport comporte certaines statistiques inquiétantes. L'analyse des espèces et des habitats bénéficiant d'une protection au titre de la directive «Habitats» de l'UE indique que ne sont pas en situation favorable la moitié des espèces et jusqu'à 80% des types d'habitats revêtant un intérêt européen en matière de conservation. Les oiseaux d'Europe ne vont

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du plan d'action communautaire en faveur de la diversité biologique

http://ec.europa.eu/environment/nature/biodiversity/comm2006/bap_2008.htm

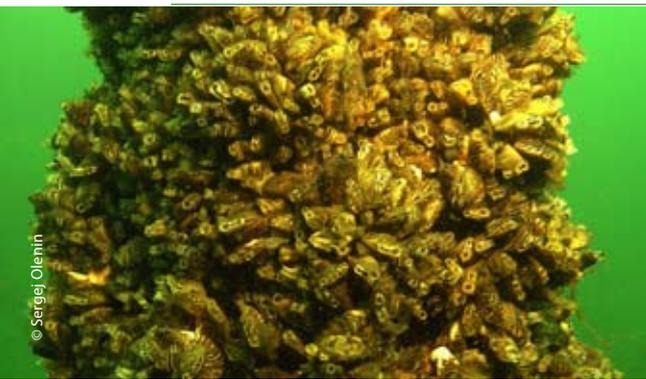
L'économie des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB)

http://ec.europa.eu/environment/nature/biodiversity/economics/pdf/teeb_report.pdf



Repousser les envahisseurs

De par les innombrables trajets effectués par les bateaux, les avions et les automobiles, il est aujourd'hui plus facile que jamais pour les plantes et les animaux de voyager sur de grandes distances. Le problème est que les espèces non indigènes peuvent entrer en concurrence avec la flore et la faune indigènes, introduire de nouvelles maladies, voire endommager les infrastructures et l'économie locales. Selon les estimations, les économies européennes assumeraient chaque année quelque 12 milliards d'euros de coûts liés au contrôle des espèces envahissantes et aux dommages qu'elles causent. L'UE ne disposant pas d'une approche coordonnée pour lutter contre cette menace alarmante pour sa biodiversité, la Commission a récemment proposé une série d'options politiques en vue d'une harmonisation.



Un projet de recherche mené récemment à l'aide de fonds communautaires a identifié plus de 10 820 espèces non indigènes en Europe. Parmi ces espèces, de 10 à 15 % sont envahissantes et produisent des effets négatifs sur l'environnement, l'économie ou la santé.

«Le but est d'harmoniser l'approche de l'Europe et de promouvoir un débat»

Les espèces envahissantes constituent un grave problème. Elles peuvent priver les plantes et les animaux indigènes d'espace et de nourriture et servir d'hôtes pour divers parasites et agents pathogènes. Dans certains cas, elles menacent même la santé humaine. Ainsi, la berce géante, une plante d'Asie du Sud-ouest, est à l'origine d'éruptions cutanées et de graves brûlures; quant à l'ambrosie à feuilles d'armoise, originaire d'Amérique du Nord, elle provoque très facilement des allergies et est une des premières causes du rhume des foins.

Conséquences de l'inaction

Une fois implantées, les espèces envahissantes se disséminent rapidement et deviennent en général difficiles à éradiquer. En Irlande, la jacinthe d'eau a réussi à coloniser les lacs et les rivières du comté de Galway, privant d'oxygène les poissons et plantes indigènes

et affectant gravement les activités touristiques.

La moule zébrée, originaire des mers Noire et Caspienne, s'est introduite dans de nombreux cours d'eau d'Europe, où elle provoque de gros problèmes écologiques, notamment l'encrassement des conduites d'adduction des systèmes de captage des eaux. Un autre hôte indésirable est l'écureuil gris américain, dont la présence risque de causer l'extinction de l'écureuil roux indigène au Royaume-Uni et dans le nord de l'Italie.

Une action coordonnée

Le nombre d'espèces envahissantes augmente en raison de la croissance constante du commerce international et européen ainsi que des déplacements toujours plus nombreux effectués par les humains partout dans le monde. La Commission a réagi à cette situation en proposant diverses options de stratégie communautaire de lutte contre ces espèces indésirables. Le but est d'harmoniser l'approche de l'Europe et de promouvoir un débat entre les États membres, les institutions européennes et les autres organisations.

L'une de ces propositions consiste à maximaliser l'utilisation de la réglementation européenne existante en matière de santé animale et végétale et en matière de commerce des espèces menacées. Des mesures volontaires pourraient également être prises, par exemple des codes de conduite pour inciter les détaillants, les utilisateurs et les consommateurs à adopter un comportement responsable.

Une autre option serait l'adaptation de la législation en vigueur afin de couvrir un éventail plus large d'espèces problématiques. L'action proposée prévoit notamment une extension de la liste des espèces animales et végétales envahissantes qui sont interdites par la législation actuelle sur la protection des espèces sauvages.

Comme alternative, l'UE pourrait développer une législation complète de lutte contre les espèces envahissantes, assortie de procédures d'évaluation et d'intervention. Une agence spécialisée pourrait être créée et chargée des aspects techniques de cette législation, et les procédures de surveillance et de communication des informations pourraient être rendues obligatoires.

La Commission propose aussi de mettre sur pied un système européen d'information et d'alerte rapide permettant de faire état des espèces envahissantes nouvelles ou émergentes. Cette proposition va dans le même sens que les ambitions internationales visant à gérer ce problème par la prévention, la détection précoce et l'éradication ainsi que par la lutte et le confinement. Les travaux se poursuivant, une stratégie devrait pouvoir être finalisée en 2010. ←



POUR PLUS D'INFORMATIONS

Page d'accueil de la Commission consacrée aux espèces exotiques envahissantes
ec.europa.eu/environment/nature/invasivealien/index_en.htm

Action internationale de protection de la diversité biologique
cbd.int/programmes/cross-cutting/alien/default.shtml

Projet de recherche sur les espèces envahissantes (DAISIE) financé par l'UE
www.daisie.ceh.ac.uk/

agenda

MARS//AVRIL//JUIN

29 mars-8 avril 2009

Négociations de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, à Bonn (Allemagne). Premier cycle de négociations de 2009 en vue de la conclusion d'un nouvel accord mondial sur le climat, lors de la conférence des Nations unies sur les changements climatiques qui se tiendra à Copenhague en décembre.

<http://unfccc.int>

2 et 3 avril 2009

Deuxième conférence européenne sur l'eau, à Bruxelles (Belgique). Les débats porteront sur les questions stratégiques clés relatives aux premiers plans de gestion des bassins fluviaux de l'Union européenne.

www.ewc2009.eu

22-24 avril 2009

Réunion des ministres de l'environnement du G8, à Syracuse (Italie). L'ordre du

jour portera sur le changement climatique, et en particulier sur les technologies sobres en carbone et la conservation de la biodiversité.

www.g8italia2009.it

27 et 28 avril 2009

Conférence sur la protection de la biodiversité – l'après-2010, à Athènes (Grèce). Organisée par la Commission européenne, cette conférence majeure examinera les priorités et les options de la future politique de l'UE en matière de protection de la biodiversité.

1er-12 juin 2009

Négociations de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, à Bonn (Allemagne). Deuxième cycle de négociations de 2009 en vue de la conclusion d'un nouvel accord mondial sur le climat, lors de la conférence des Nations unies sur les changements climatiques qui se tiendra à Copenhague en

décembre.

<http://unfccc.int>

23-26 juin 2009

Semaine verte 2009, à Bruxelles (Belgique). L'édition 2009 de la plus grande conférence annuelle consacrée à la politique environnementale de l'UE sera centrée sur les défis et opportunités générés par le changement climatique. Le slogan de la conférence est «Agir et s'adapter».

<http://ec.europa.eu/environment/greenweek/home.html>

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES INITIATIVES LÉGISLATIVES RÉCENTES, RENDEZ-VOUS À L'ADRESSE:

eur-lex.europa.eu/fr/index.htm



NOUVELLES PUBLICATIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENVIRONNEMENT



LIFE, et votre entreprise devient plus verte. Démonstration d'approches innovantes visant à améliorer la performance environnementale des entreprises européennes.

ISBN 978-92-79-10656-9

Numéro de catalogue:

KH-80-08-413-EN-C

Brochure disponible en anglais

Cette édition d'une soixantaine de pages explique comment l'innovation

écologique peut profiter à la fois à votre entreprise et à l'environnement au travers de dix-neuf projets porteurs du programme LIFE (Instrument financier pour l'environnement) émanant de onze pays différents. Ils représentent une petite sélection des nombreuses initiatives fructueuses du programme LIFE qui ont permis à diverses entreprises de renforcer leurs performances en matière d'environnement et ce, dans les principaux secteurs industriels européens (industries de base, industries agroalimentaires et des sciences de la vie, industries mécaniques et des systèmes, de la mode et du design, industrie du tourisme).



La Science a planté le premier jalon de la politique environnementale

Lancée en 2006, l'édition hebdomadaire gratuite News Alert Service de la DG Environnement, compte à présent plus de 10 000 lecteurs au travers de l'Union européenne. Ce service d'information est disponible dans un langage accessible,

non scientifique et couvre les études scientifiques récentes dans 23 domaines pertinents de la politique environnementale allant de l'agriculture à la question de l'eau.

Site Internet du News Alert:

http://ec.europa.eu/environment/integration/research/research_alert_en.htm

Sauf mention contraire, ces publications sont disponibles gratuitement auprès de la librairie européenne sur bookshop.europa.eu ou auprès du service d'information de la DG Environnement (BU-9 0/11), DG Environnement, Commission européenne, B-1049 Bruxelles, Belgique. Fax +32.2.29.96198



MARCHANDISES ÉLECTRIQUES: APPROCHE «DE BOUT EN BOUT»

Des appareils électriques en plus grand nombre et recyclés plus facilement. Voilà l'objectif principal poursuivi par la Commission en proposant une révision des lois européennes actuelles en matière de produits électriques et électroniques en décembre 2008. Elle suggère aussi de contrôler plus sévèrement l'utilisation de produits chimiques dangereux dans les appareils médicaux.

Les lois sur la collecte et le recyclage des appareils électriques sont entrées en vigueur il y a six ans, mais un tiers seulement des déchets électriques de l'UE sont traités suivant les règles. Le reste est déposé en décharge ou dans des centres de traitement qui ne sont pas conformes aux normes, à l'intérieur ou à l'extérieur de la Communauté. Cela signifie que nous détériorons l'environnement tout en perdant des matières premières secondaires qui pourraient être précieuses.

Selon la Commission, l'éclaircissement des lois actuelles pourrait réduire les formalités pour les entreprises et générer une économie administrative d'environ 66 millions d'euros. La simplification des deux directives relatives aux déchets d'équipements électriques et électroniques aiderait aussi les autorités locales et les entreprises à maîtriser le commerce illégal de ces équipements.

Parmi les nouvelles suggestions de la Commission, il y a l'établissement d'objectifs de collecte obligatoires. L'objectif actuel est le recyclage de quatre kilos de produits électriques par personne par an. Cette approche uniformisée ne reflète cependant pas la réalité des habitudes de consommation à travers l'UE. La Commission propose donc des objectifs proportionnels au volume des ventes de marchandises électroniques dans chaque État membre. ←

Plus d'informations:

Déchets d'équipements électriques et électroniques

http://ec.europa.eu/environment/waste/weee/index_en.htm



© iStockphoto

L'UE SUR LE POINT D'ADOPTER DES REGLES D'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS CHIMIQUES

La manière de décrire et d'étiqueter les produits chimiques contenus dans les produits fabriqués au sein de l'UE s'alignera désormais sur le système général harmonisé (SGH) des Nations unies, suite à un accord sur une nouvelle législation en matière d'emballages et d'étiquetage entre États membres en décembre 2008. Cette mesure installe l'UE dans le peloton de tête mondial de la mise en œuvre du système.

Le système général harmonisé, adopté par l'ONU en 2003, est conçu pour faciliter le commerce et protéger les personnes et l'environnement contre les effets nocifs des produits chimiques. Par exemple, il utilise, dans le monde entier, les mêmes phrases et pictogrammes pour décrire les mêmes risques.

La nouvelle réglementation de l'UE introduit les critères de classement, les symboles de danger (pictogrammes) et les phrases d'étiquetage du SGH tout en tenant compte des éléments qui font partie de législations antérieures de l'UE. Elle complètera la directive de 2007 sur l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation et la restriction des produits chimiques (REACH), la principale directive de l'UE en matière de produits chimiques, qui a rendu l'industrie responsable de l'évaluation et de la gestion des risques générés par les produits chimiques. ←

Plus d'informations:

Classification, étiquetage et emballage de produits et composés chimiques

http://ec.europa.eu/environment/chemicals/ghs/index_en.htm



© iStockphoto

EXTENSION IMPORTANTE DE NATURA 2000

Natura 2000, la clé de voûte de la politique de l'UE en matière de nature et de biodiversité, a été étendue à 95 522 km² de nouveaux terrains. Un total de 769 nouveaux sites ont été ajoutés au réseau, la plupart en Bulgarie, en Roumanie et en Pologne. Ces nouveaux sites comprennent des zones dans les régions biogéographiques de la Mer Noire et des Steppes (Roumanie).

Parmi les habitants du delta du Danube, l'une des plus grandes zones humides d'Europe, qui est située dans la région de la Mer Noire, on trouve des bernaches à cou roux, des pélicans frisés et dix autres espèces d'oiseaux menacées, ainsi que des fleurs telles que la pivoine à feuilles de fougère et l'adonis de printemps. Le delta abrite aussi environ 70 espèces enregistrées de poissons et des reptiles rares dans les forêts environnantes, qui font de la région un point névralgique de la biodiversité.

Aujourd'hui, Natura 2000, qui englobe 25 000 sites, est le plus grand réseau de zones protégées du monde: il couvre environ 700 000 km² à travers les 27 États membres de l'UE. Il comprend des réserves naturelles, des zones spéciales de conservation et des zones spéciales de protection. L'UE compte neuf régions biogéographiques qui, ensemble, reflètent l'étendue de la biodiversité du continent. L'expansion concerne huit d'entre elles: alpine, atlantique, de la mer Noire, boréale, continentale, méditerranéenne, pannonicque et steppique. La Commission prévoit d'ajouter d'autres sites d'ici la fin de 2009. ←

Plus d'informations:

Réseau Natura 2000

http://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/index_en.htm

